

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SARLAT PERIGORD NOIR

NOTICE SANITAIRE



PIÈCE DU PLUI

5.2.1

Approuvé le 03 juillet 2023



SOMMAIRE

PARTIE A - L'EAU	4
1. LE RESEAU	5
2. RESSOURCE EN EAU	15
PARTIE B - L'ASSAINISSEMENT	24
1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES	24
2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	37
3. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES	43
4. SITUATION PROJETEE POUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	43
PARTIE C - LA GESTION DES DECHETS	44
PARTIE D - LE SATURNISME	45



PARTIE A-L'EAU

LE JARDIN DES LETTRES
Mairie
Eglise
Jardin Exotique

1. LE RESEAU

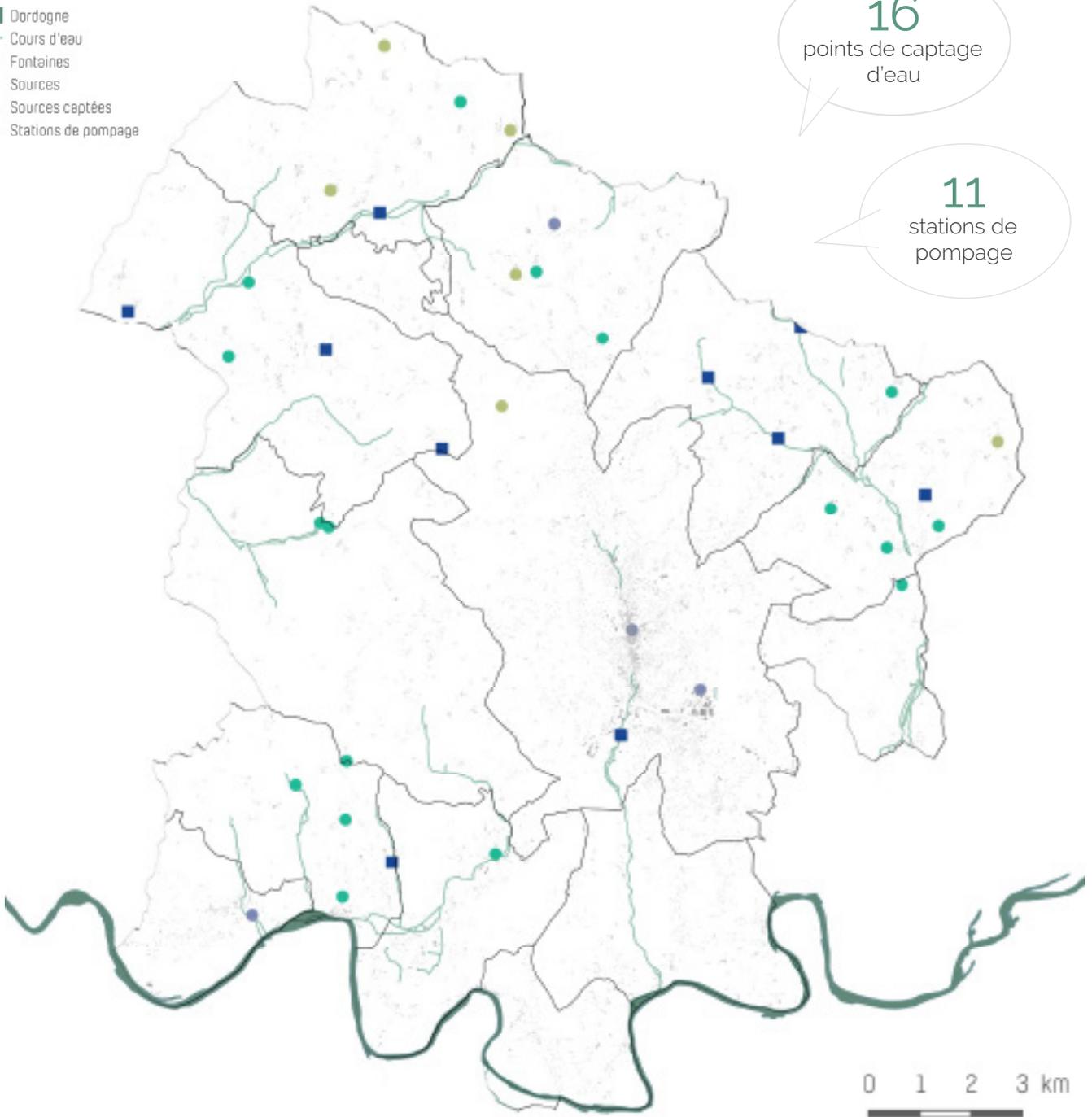
Données concernant les réseaux et la gestion de l'eau potable sur les communes de l'intercommunalité. Le tableau ci-après précise par commune le mode de gestion, le maître d'ouvrage et l'échéance du contrat.

	Maitre d'ouvrage AEP	Mode de gestion	Échéance
BEYNAC ET CAZENAC	Commune	DSP Sogédo	30/06/2024
LA ROQUE GAGEAC	SIAEP du PN	DSP Sogédo	30/12/2023
MARCILLAC SAINT QUENTIN	SIAEP du PN	DSP Véolia	30/12/2023
MARQUAY	SIAEP des 2 Rivières	DSP Sogédo	NC
TAMNIES	SIAEP des 2 Rivières	DSP Véolia	NC
PROISSANS	Siaep du PN	DSP Véolia	30/12/2023
SAINTE NATHALENE	Siaep du PN	DSP Véolia	30/12/2023
SAINT ANDRE ALLAS	Commune	DSP Véolia	NC
SAINT VINCENT DE COSSE	Commune	Régie	31/12/2025
SAINT VINCENT LE PALUEL	SIAEP du PN	DSP Véolia	30/12/2023
VEZAC	SIAEP du PN	DSP Sogédo	30/12/2023
VITRAC	SIAEP du PN	DSP Sogédo	30/12/2023
SARLAT	Commune	DSP Véolia	30/04/2023
LA CANEDA	SIAEP du PN	DSP Sogédo	31/12/2023

Concernant les points de captages et stations de pompage, le diagnostic de PLUi de la CCSPN présente la cartographie de synthèse suivante :

Légende

- Dordogne
- Cours d'eau
- Fontaines
- Sources
- Sources captées
- Stations de pompage



Détails des captages sur la commune de Sarlat La Canéda

	Service de l'eau potable
Captage	Sarlat: Source de Moussidière - source et forage de La tannerie La Canéda: Vitrac Pont et Cingle de Montfort
Nombre de réservoirs	Sarlat: 5 La Canéda: 3
Rendement réseau 2019	Sarlat: 77,4 % Secteur Vitrac-La Canéda: 72,5%

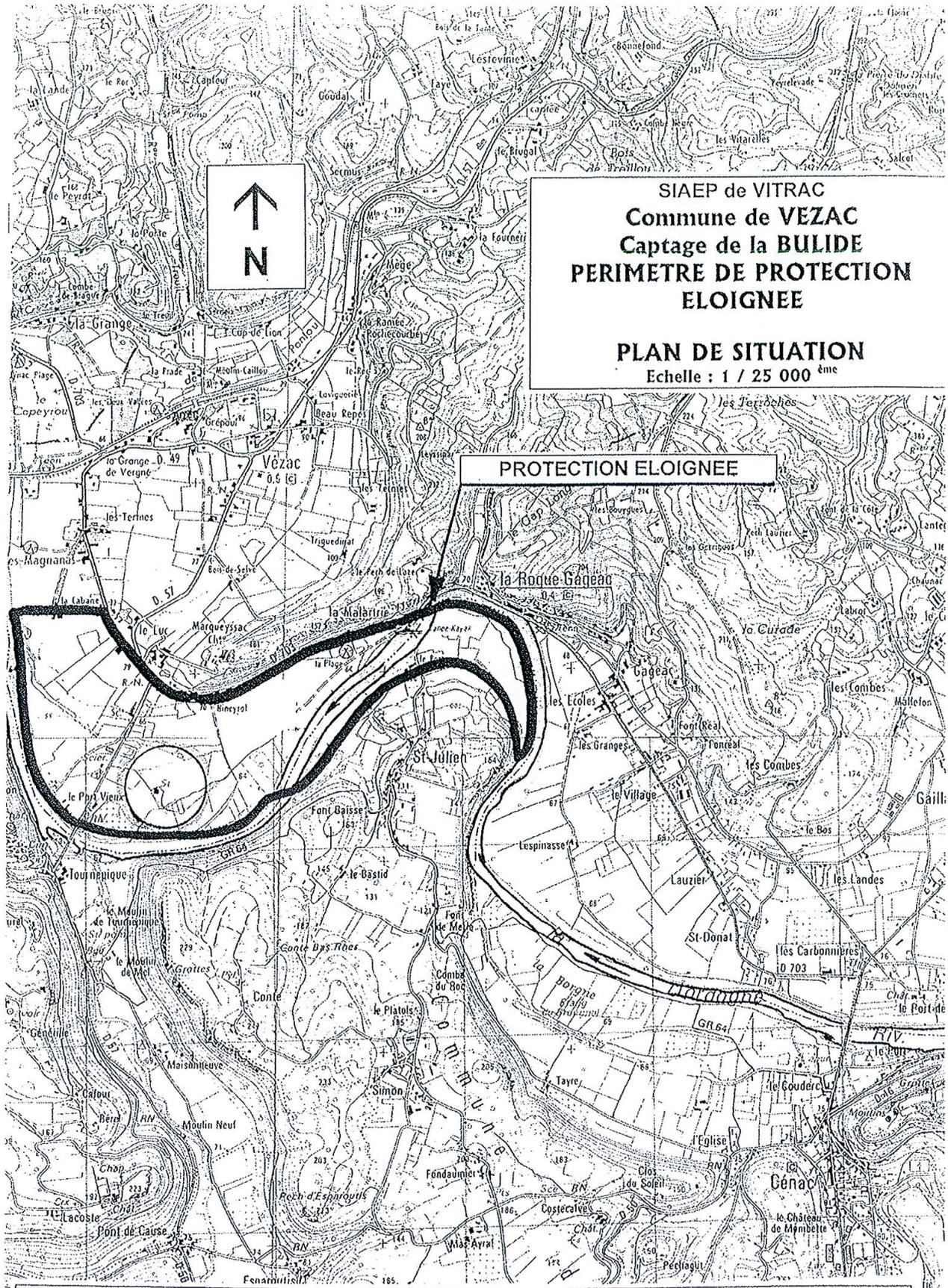
Sont déclarés d'utilité publique :

- La source de «La Bulide» sur la commune de Vézac
- La source de «Lestevinie» située sur la commune de Vézac
- La source de la Moussidière, du puits de la Tannerie et du forage de la Tannerie sur la commune de Sarlat

Sont consignés ci-après les différents périmètres de protections s'appliquant autour des sources en question.



Vézac, plan de situation des sources



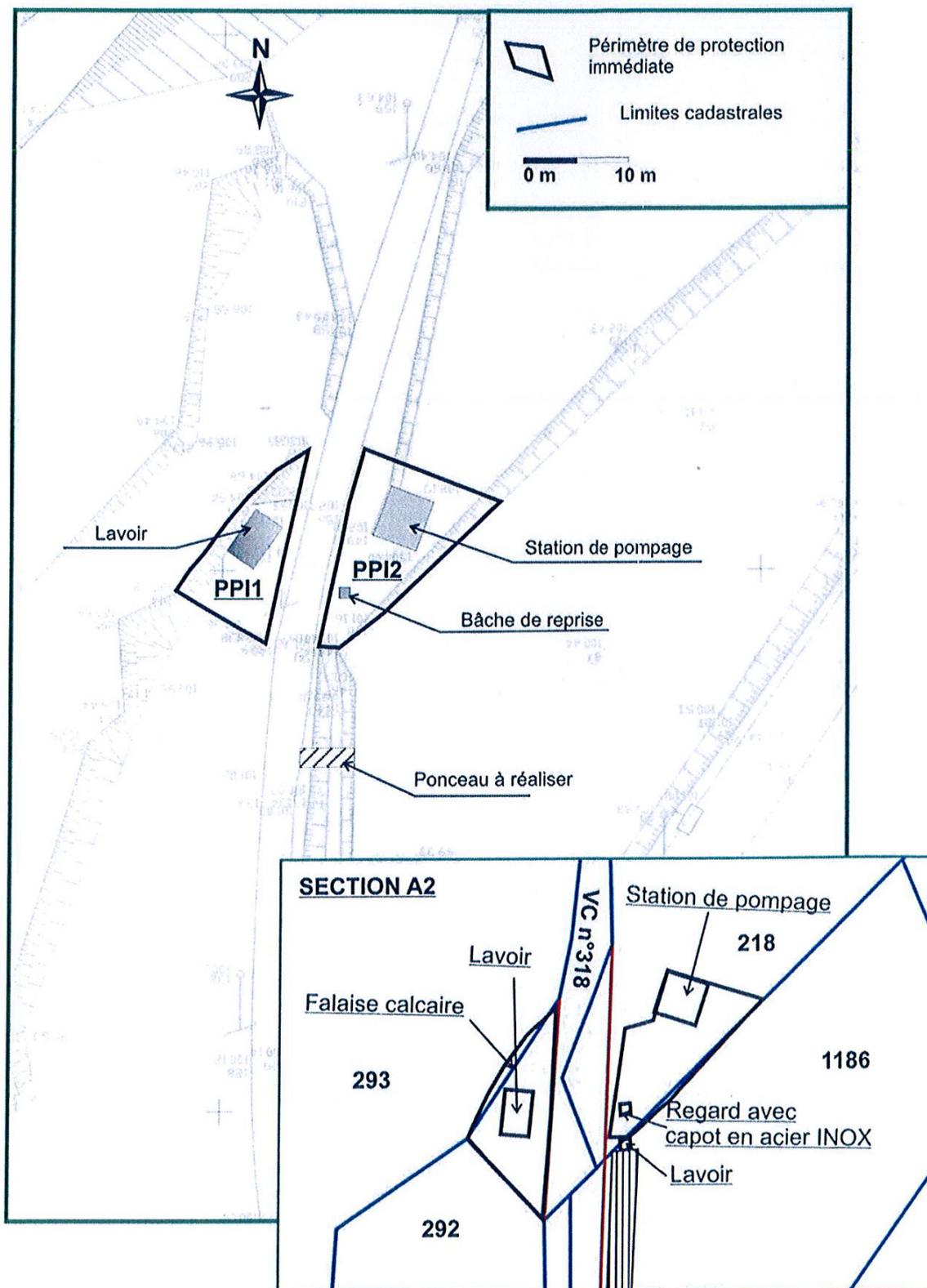
SIAEP de VITRAC
Commune de VEZAC
Captage de la BULIDE
PERIMETRE DE PROTECTION
ELOIGNEE
PLAN DE SITUATION
 Echelle : 1 / 25 000^{ème}

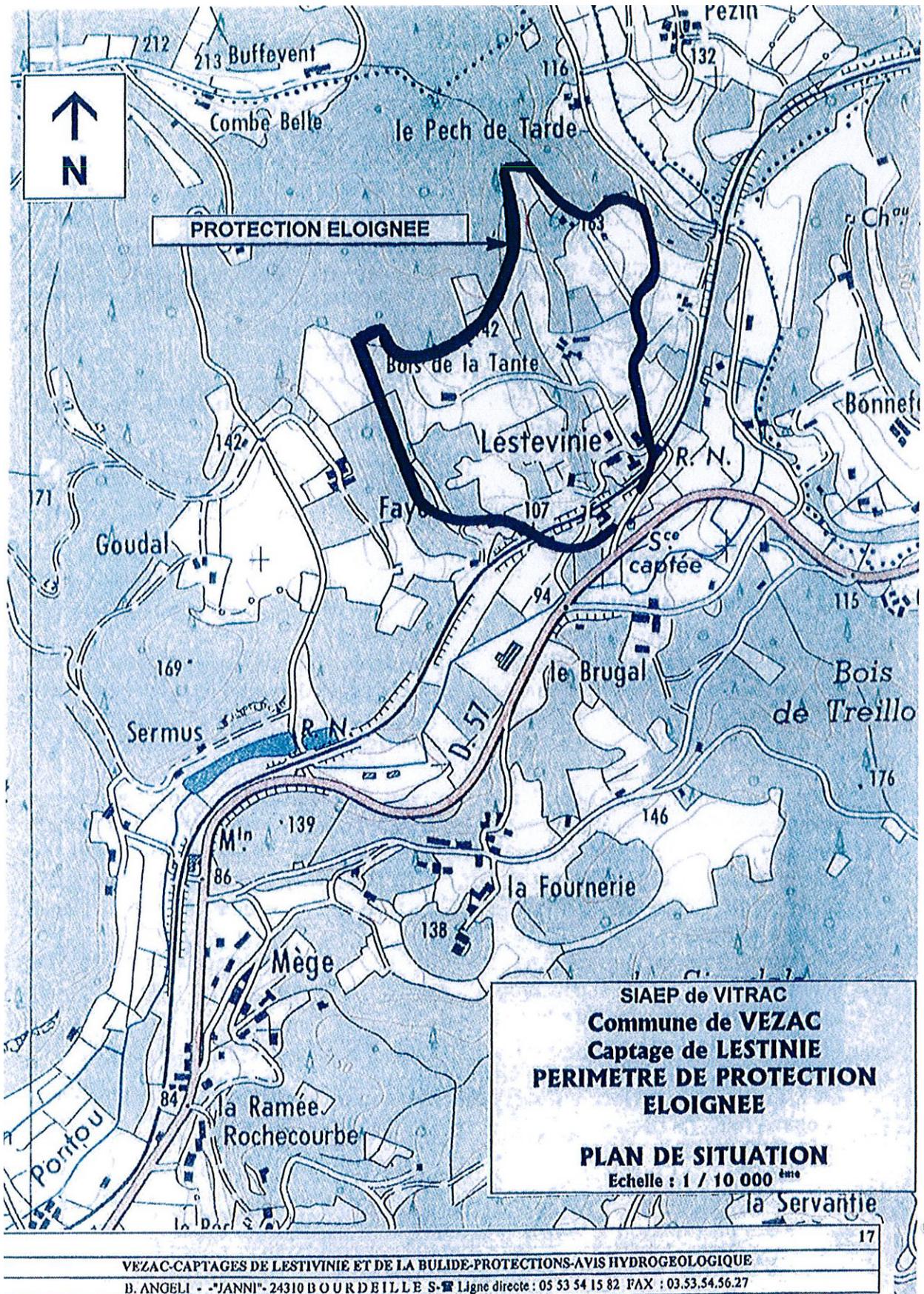
PROTECTION ELOIGNEE

SIAEP de Vitrac – Sources de la Bulide et de Lestevinie – Dossier d'enquête publique – Etat parcellaire

PIECE F

Figure 1 : Périmètres de protection immédiate du captage de Lestevinie

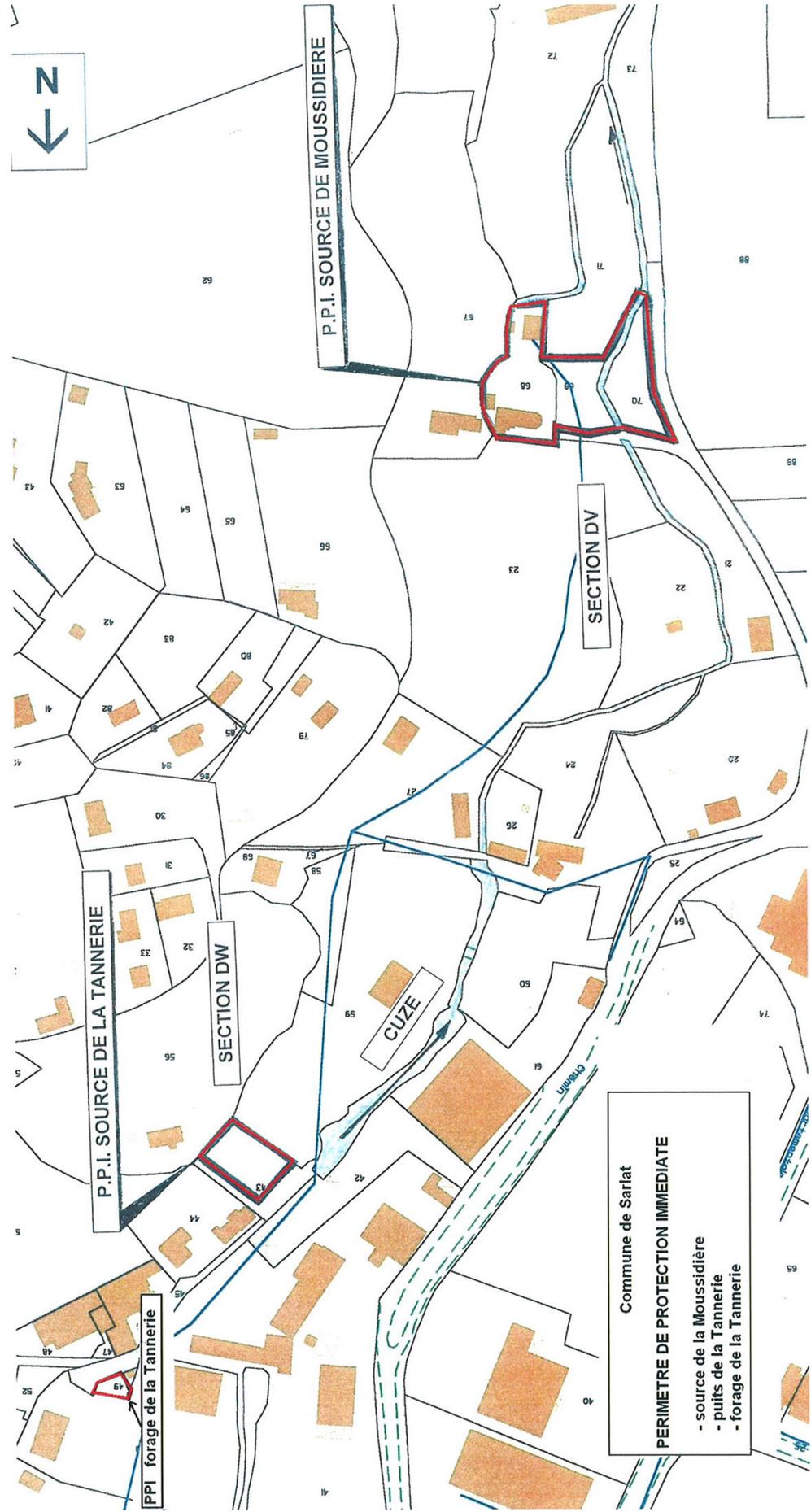




Cartographie des périmètres de protection de la commune de Sarlat_ Périmètre de protection immédiate

Commune de Sarlat

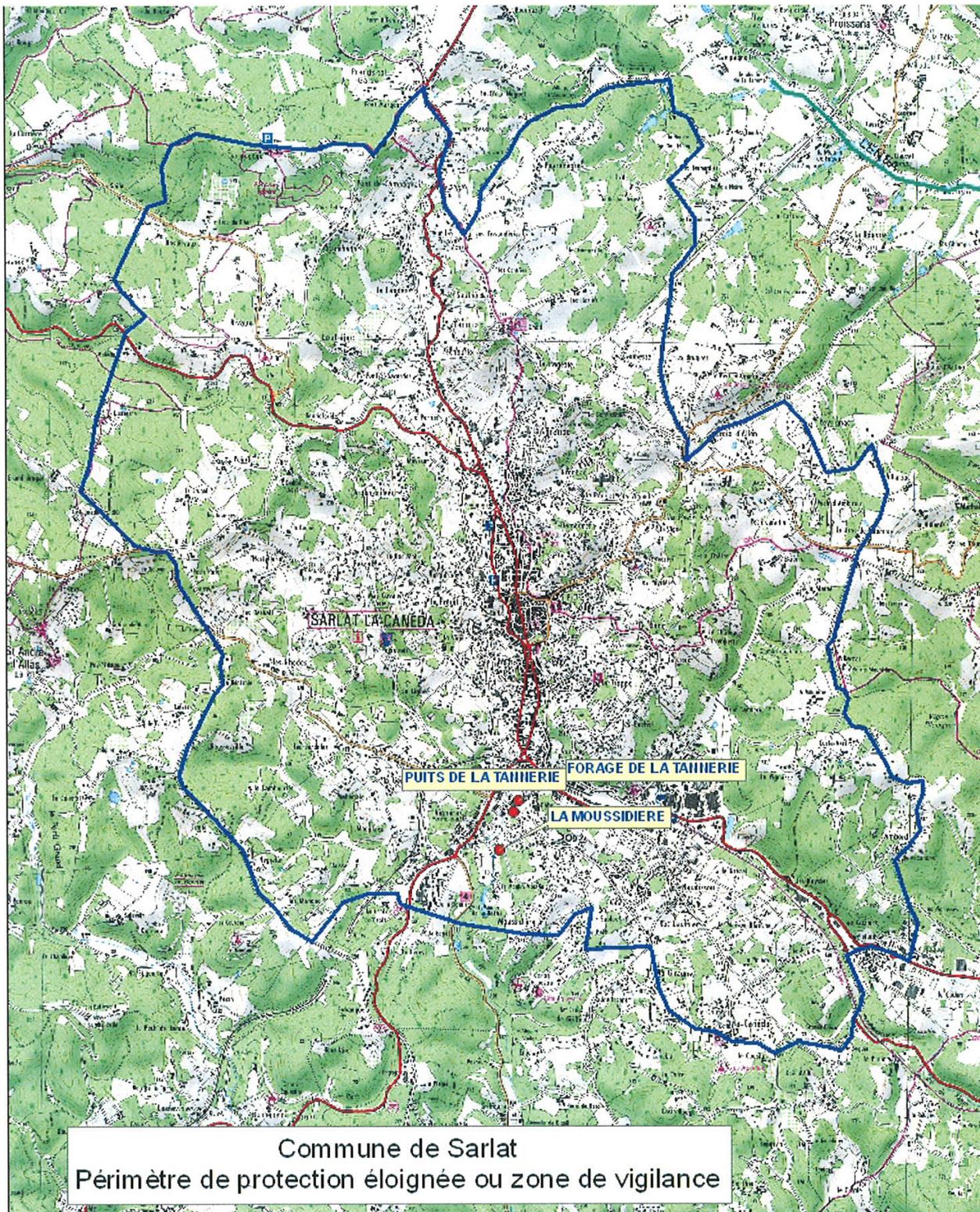
Périmètres de protection immédiate



Arrêté préfectoral de DUP n° 110487
 Source de « la Moussidière », forage et puits de la « Tannerie situés sur la commune de Sarlat

Commune de Sarlat

Zone de vigilance



Arrêté préfectoral de DUP n° 110487

Source de « la Moussidière », forage et puits de la « Tannerie situés sur la commune de Sarlat Annexes



2. RESSOURCE EN EAU

COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

La compétence eau potable est détenue par la commune de Sarlat-La Canéda sur la majorité de son territoire (78 % des abonnés). Celle-ci assure les missions de production, transfert et distribution. L'exploitation du service est déléguée à la société VEOLIA (contrat d'affermage). Trois points de captage sont présents sur la commune de Sarlat-La Canéda et font l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 10 mai 2011 portant sur une autorisation de prélèvements.

Captages	Débit des pompes (m3/h)	Débit instantané prélevable (m3/h)	Volume maximum journalier prélevable (m3/j)	Volume annuel maximum prélevable (m3/an)
LA TANNERIE (forage)	52	65	1 300	400 000
LA TANNERIE (source)	60	60	1 200	360 000
MOUSSIDIÈRE (exhaure)	225	200	4 000	1 200 000

Une partie du territoire de la commune de Sarlat-La Canéda, située au Sud-Est, est rattachée au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Périgord Noir. Celui-ci est découpé en 5 services. Cette partie du territoire de la commune de Sarlat-La Canéda est intégrée au service du secteur de Vitrac La Canéda qui assure les missions de production, transfert et distribution. L'exploitation du service est déléguée à la société SOGEDO (contrat d'affermage).

La commune vend de l'eau à 3 collectivités riveraines :

- La commune de Saint André d'Allas,
- Le SIAEP PERIGORD NOIR,
- Le SIAEP DES DEUX RIVIERES.

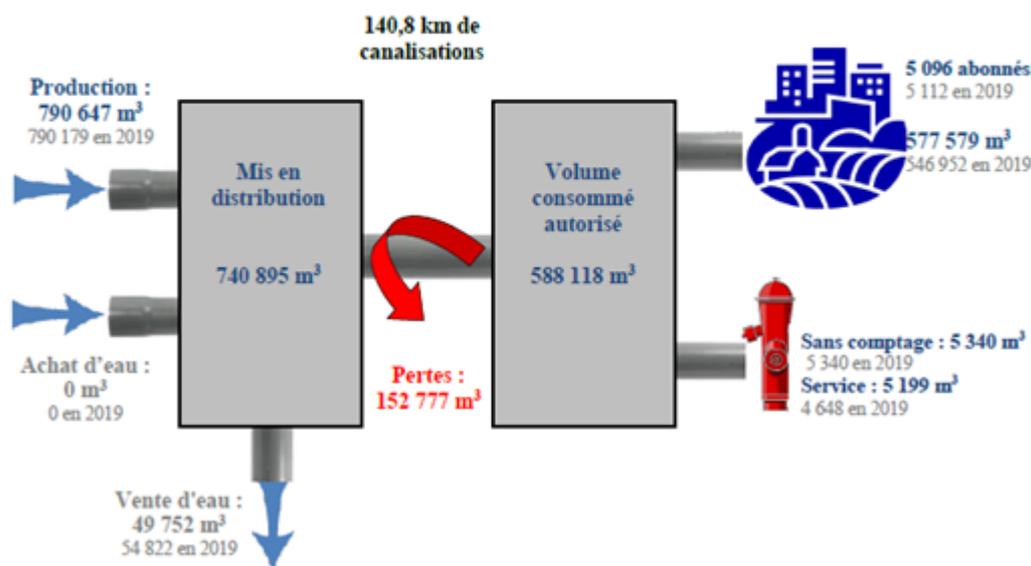
Le volume prélevé sur la ressource est stable comme l'indique le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020
Volumes totaux prélevés	776 315	790 736	790 179	790 647
Volumes totaux produits	776 315	790 736	790 179	790 647
<i>Volumes importés</i>	-	-	-	-
<i>Vente en gros</i>	<i>27 306</i>	<i>31 729</i>	<i>54 822</i>	<i>49 752</i>
<i>Consommation des abonnés</i>	<i>551 947</i>	<i>544 276</i>	<i>546 952</i>	<i>577 579</i>
Volumes totaux vendus	579 253	576 005	601 774	627 331

Rendement du réseau s'est amélioré ces dernières années.

	2017	2018	2019	2020
V produit m ³	776 315	790 736	790 179	790 647
V import m ³	-	-	-	-
V export m ³	27 306	31 729	54 822	49 752
V consommé (corrigé 52 sem.) m ³	551 947	544 276	546 952	577 579
Volumes consommateurs sans comptage m ³	5 340	5 340	5 340	5 340
Volumes de service m ³	6 079	5 451	4 648	5 199
Rendement décret RPQS (%)	76,1%	74,2%	77,4%	80,7%
Rendement brut défini au contrat (%)	75,3%	73,5%	76,8%	80,0%
kml réseau (hors refoulement)	127,7	128,2	128,2	140,8
Indice linéaire volumes non comptés (m ³ /km/j)	4,23	4,59	4,03	3,18
Indice linéaire de perte (m ³ /km/j)	3,98	4,36	3,81	2,97

CYCLE DE L'EAU POTABLE 2020 – Sarlat-La Canéda



SIAEP du Périgord Noir : LA ROQUE GAGEAC / MARCILLAC SAINT QUENTIN / PROISSANS / SAINTE NATHALÈNE / SAINT VINCENT LE PALUEL / VEZAC / VITRAC / LA CANEDA

SIAEP DU PERIGORD NOIR (SIVU) : 36 communes desservies : BESSE, BOUZIC, CALVIAC-EN-PÉRIGORD, CAMPAGNAC-LÈSQUERCY, CARLUX, CARSAC-AILLAC, CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, CAZOULÈS, CÉ-NAC-ET-SAINTJULIEN, DAGLAN, DOMME, FLORIMONT-GAUMIER, GROLÉJAC, MARCILLAC-SAINT-QUENTIN, NABIRAT, ORLIAGUET, PEYRILLAC-ET-MILLAC, PRATS-DE-CARLUX, PROISSANS, LA ROQUEGAGEAC, SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET, SAINT-CYBRANET, SAINT-GENIÈS, SAINT-LAURENT-LAVALLÉE, SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT, SAINTE-MONDANE, SAINTE-NATHALÈNE, SAINT-POMPONT, SAINT-VINCENT-LE-PALUEL, SARLAT-LA-CANÉDA, SIMEYROLS, VEYRIGNAC, VEYRINES-DEDOMME, VÉZAC, VITRAC, SALVIAC

Ressource	Volume prélevé en 2019 (m3)	Volume prélevé en 2020 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2020 (en %)
Secteur CARLUX				
Forage Les Teilles (CARLUX)	163 360	161 373	-1,22	80
Puits Les Borgues (CAZOULES)	39 820	42 253	6,11	80
Puits Les Teilles (CARLUX)	140 327	140 739	0,29	80
Secteur SAINT-VINCENT-LE-PALUEL				
Forage de Moulin de Fageat (PROISSANS)	301 765	277 269	-8,12	40
Source de Pinsou (SAINT-GENIES)	0	0	0	80
Source de Roquemaure (SAINT-VINCENT-LE-PALUEL)	95 113	122 049	28,32	80

Ressources en eau

Secteur VITRAC-LA-CANEDA				
Forage de la Fontaine (BOUZIC)	294 079	253 559	-13,78	80
Forage Les Drouilles (GROLEJAC)	88 187	78 510	-10,97	40
Puits 1 Vitrac Pont Montillou (DOMME)	355 476	367 744	3,45	80
Puits 2 Vitrac Pont Montillou (DOMME)	136 689	157 739	15,40	80
Puits Cénac Pont (CENAC ET ST JULIEN)	134 595	85 227	-36,68	80
Puits de Boissière (NABIRAT)	65 657	75 793	15,44	20
Puits de Coderc (CARSAC-AILLAC)	72 125	128 376	77,99	80
Puits de La Borgne (en secours) (GROLEJAC)	0	0	0,00	40
Puits du Bourg (SALVIAC)	29 418	35 071	19,22	80
Puits du Pont (DAGLAN)	218 212	223 575	2,46	80
Source de la Bulide (VEZAC)	28 286	26 833	-5,14	80
Source de Lestivinie (VEZAC)	56 818	58 752	3,40	80
Source de Lol Bas (ST MARTIAL DE NABIRAT)	41 780	43 960	5,22	60
Source de Roc Blanc (STE MONDANE)	77 747	68 828	-11,47	80
Source de Tournepique (abandonnée) (CASTELNAUD LA CHAPELLE)	165 299	122 967	-25,61	40
Source du Bourg de Carsac (CARSAC- AILLAC)	124 387	106 164	-14,65	80
Source du Braguet (ST CYBRANET)	21 533	19 615	-8,91	60
Source du Cingle de Montfort (CARSAC- AILLAC)	185 580	128 050	-31,00	20
Accusé de réception en préfecture 024-200067858-20210701-07-02-7B-AU Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception en préfecture : 09/07/2021	TOTAL 2 836 253	2 724 446	-3,94	-

SIAEP des 2 Rivières :

Territoire desservi par le SIAEP DES DEUX RIVIERES (SIVU) : 24 communes desservies : CALÈS, CAUSE-DE-CLÉRANS, LES EYZIES, FANLAC, FLEURAC, MARCILLAC-SAINT-QUENTIN, MARQUAY, PAUNAT, PEYZAC-LE-MOUSTIER, PEZULS, PLAZAC, PRESSIGNAC-VICQ, VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU, SAINT-AVIT-DE-VIALARD, SAINTE-FOY-DELONGAS, SAINT-LÉON-SUR-VÈZÈRE, SAINT-MARCEL-DU-PÉRIGORD, SAVIGNAC-DE-MIREMONT,

SERGEAC, TAMNIÈS, THONAC, TRÉMOLAT, TURSAC, VALOJOULX

Nombre d'abonnés et population desservie

En 2020, le service public d'eau potable a desservi 6 287 abonnés représentant une population de 10 174 habitants (1) (soit 1,62 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2019 6 239 abonnés

Nombre total d'abonnés en 2020 6 287 abonnés

Dont abonnés domestiques en 2020 6 287 abonnés

Dont abonnés non domestiques en 2020 0 abonnés

Variation en % 0,77 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,45 abonnés/km pour l'année 2020. En 2020, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 130,2 m³/abonné (135,3 m³/abonné en 2019).

Ressources en eau

Ressource	Volume prélevé en 2019 (m3)	Volume prélevé en 2020 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2020 (en %)
Secteur MANAURIE				
Forage de Font de Gaume	101 855	94 922	-6,81	80
Forage le Cheylard	62 704	66 464	6,00	80
Source de Commarque	82 944	80 143	-3,38	80
Secteur Ste ALVERE LALINDE NORD				
Forage de Falguyret	330 519	309 187	-6,45	80
Puits de La Roque	51 817	50 879	-1,81	80
Source de Falguyret	91 899	61 542	-33,03	80
Secteur St LEON SUR VEZERE				
Forage La Rochette	431 266	421 994	-2,15	80
Source de Belef	0	0	0,00	80
Source La Laiterie	0	0	0,00	0
Secteur TREMOLAT-CALES				
Source du GOUR	113 225	100 941	-10,85	80
TOTAL	1 266 229	1 186 072	-6,33	-

St André d'Allas

L'extrait du rapport d'activité 2020 précise les données relatives à la commune concernant l'alimentation en eau potable.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	852	852
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Déléataire	2,81 Euro/m ³	2,82 Euro/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Déléataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Déléataire (2)	100	100
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Déléataire	70,4 %	65,9 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Déléataire	1,36 m ³ /jour/km	1,56 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Déléataire	1,31 m ³ /jour/km	1,51 m ³ /jour/km
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	76 %	76 %

BEYNAC ET CAZENAC

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2020
Indicateurs descriptifs des services d'eau potable					
D101.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nb	INSEE	560
D102.0	Abonnés	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€ TTC/m ³	SOGEDO/Collectivité	2.962
D151.0	Abonnés	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Nb de jour	SOGEDO	2
Indicateurs de performance					
IP101.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	SOGEDO	100%
IP102.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	SOGEDO	100%
IP103.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 0 à 120 points	SOGEDO	83
IP104.3	Réseau	Rendement de réseau de distribution	%	SOGEDO	77.3%
IP105.3	Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /j/km	SOGEDO	1.71
IP106.3	Réseau	Indice linéaire des pertes en réseaux	m ³ /j/km	SOGEDO	1.43
IP107.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Collectivité	0.10%
IP108.3	Qualité de l'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	SOGEDO	64%

Les volumes produits

Les volumes produits sur le territoire de la Collectivité sont présentés ci-dessous.

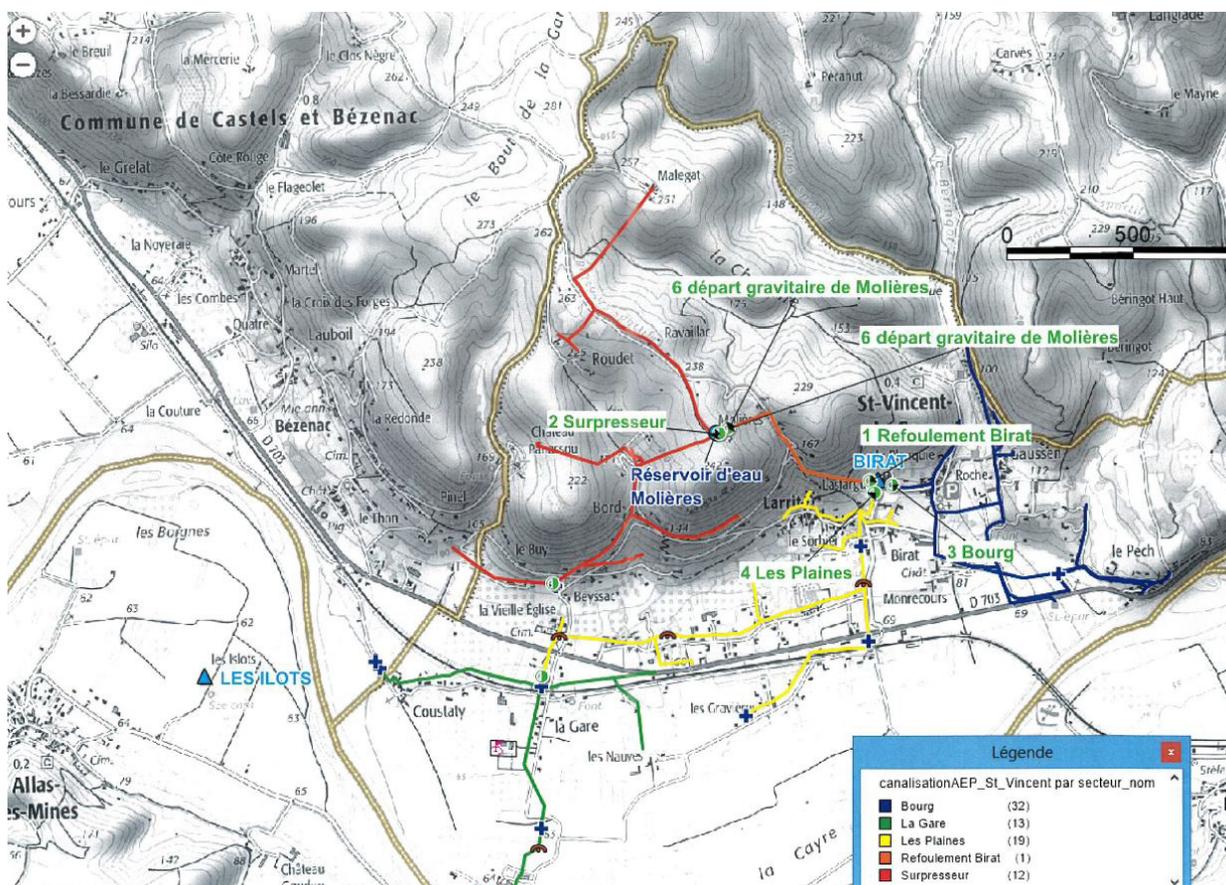
Volumes Produits - Station du Roc	2019	2020	Evolution 2020/2019
Volume annuel produits (m3/an)	72 014	55 263	-23.26%
Volume moyen journalier (m3/j)	197	151	-23.26%

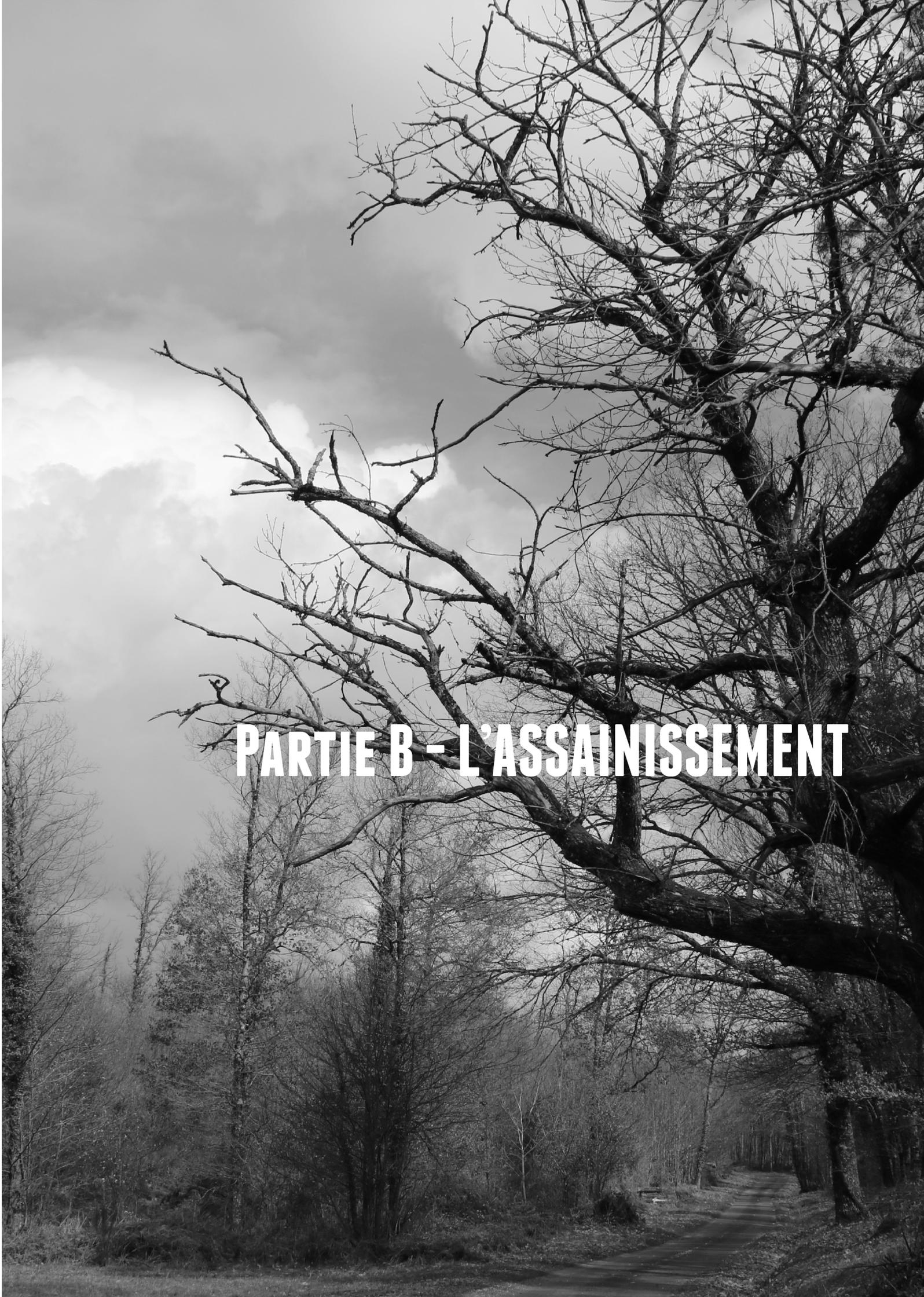
Volumes Produits - Station de La Yole	2019	2020	Evolution 2020/2019
Volume annuel produits (m3/an)	11 016	13 692	24.29%
Volume moyen journalier (m3/j)	30	38	24.29%

Production globale	2019	2020	Evolution 2020/2019
Station du Roc (m3/an)	72 014	55 263	-23.26%
Station de La Yole (m3/an)	11 016	13 692	24.29%
TOTAL	83 030	68 955	-16.95%

SAINT-VINCENT DE COSSE

Le réseau





PARTIE B - L'ASSAINISSEMENT

1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Données concernant les réseaux et la gestion de l'assainissement collectif sur les communes de l'intercommunalité :

SARLAT LA CANEDA		Service Assainissement
Contrat DSP	Déléataire	Sarlat La Canéda: CEO - Affermage
	Échéance contrat	Sarlat: 30/04/2023
	Nombre d'abonnées 2019	Sarlat La Canéda: 4780
Patrimoine	Mâitre d'ouvrage	Sarlat La Canéda: Commune
	Prix du service 2019	Sarlat La Canéda: 2,15 €/m3
Patrimoine	Linéaire réseau 2019	Sarlat La Canéda: 88 km

Service Assainissement	
Type de gestion	Régie intercommunal pour l'assainissement non collectif - DSP sur l'assainissement collectif
Nombre d'abonnées 2019	ANC: 5457 AC: 4780
STEP	Boues Activées - 1975. Travaux de modernisation en 1988 et 2011 - Capacité: 21600 EH
Nombre de postes de relevages	10
Nombre de déversoirs d'orage	4

Les pages suivantes présentes les plans de Zonage d'Assainissement des communes de l'intercommunalité. A noter que les communes qui n'apparaissent pas par la suite sont **en assainissement non collectif**.



	Maître d'ouvrage EU	Mode de Gestion	STEP
BEYNAC ET CAZENAC	Commune	Régie + prestation de service + AMO Satese	Boues activées - 1996
LA ROQUE GAGEAC	Commune	Régie + AMO Satese	Filtre plantés de roseaux - 2009
MARCILLAC SAINT QUENTIN	Commune	Régie + prestation de service + AMO Satese	Filtre plantés de roseaux - 2018
MARQUAY	Commune	Régie + AMO Satese	Filtre à sable - 1995
TAMNIES	Commune	Régie + AMO Satese	Filtre plantés de roseaux - 2014
PROISSANS	Pas de STEP		
SAINTE NATHALENE	Commune	Régie + prestation de service + AMO Satese	Filtre plantés de roseaux - 2012
SAINT ANDRE ALLAS	Pas de STEP		
SAINT VINCENT DE COSSE	Commune	Régie + AMO Satese	Filtre plantés de roseaux - 2008
SAINT VINCENT LE PALUEL	Pas de STEP		
VEZAC	Pas de STEP	Convention avec la Roque Gageac	12 abonnés reliés à la <u>Step</u> de la Roque Gageac
VITRAC	Commune	Régie + prestation de service + AMO Satese	Boues activées - 1992 Filtre à sable - 1999
SARLAT	Commune	DSP Véolia	
LA CANEDA	Commune	DSP Véolia	Boues activées - 1975 / 2011

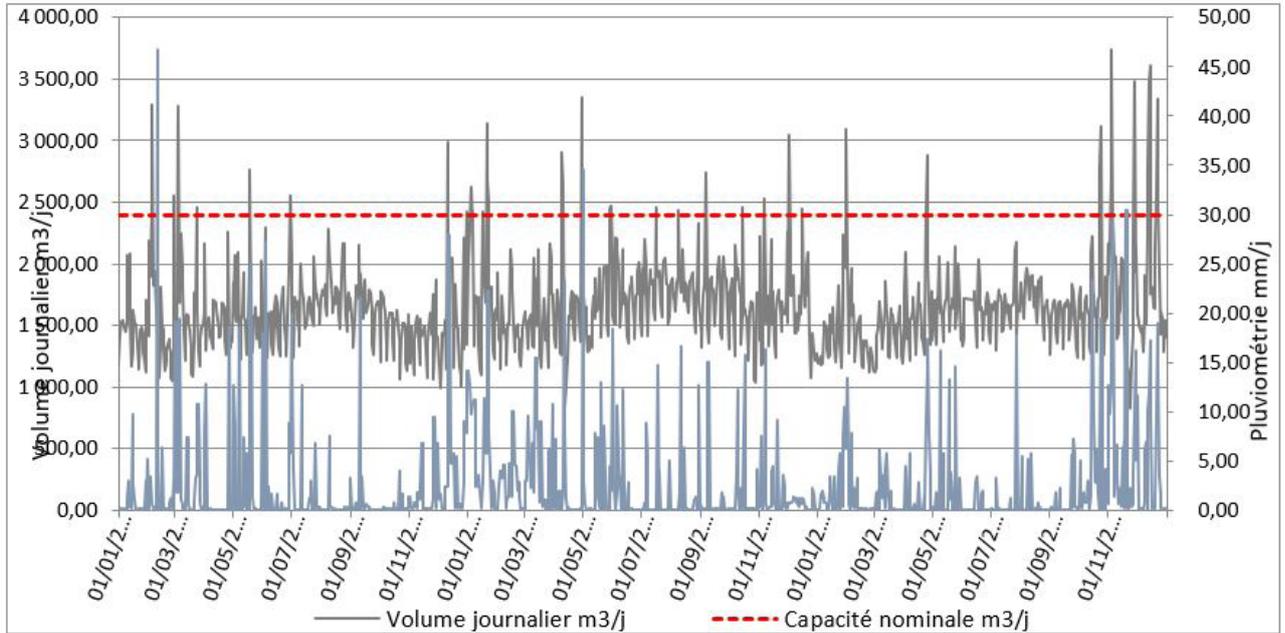
STEP DE SARLAT-LA CANEDA

La station de traitement des eaux usées de Sarlat-La Canéda (code SANDRE 0524130V001) est de type boues activées, mise en service en 1975, réhabilitée en 2011. Elle dispose d'un arrêté préfectoral datant du 24 juin 2013.

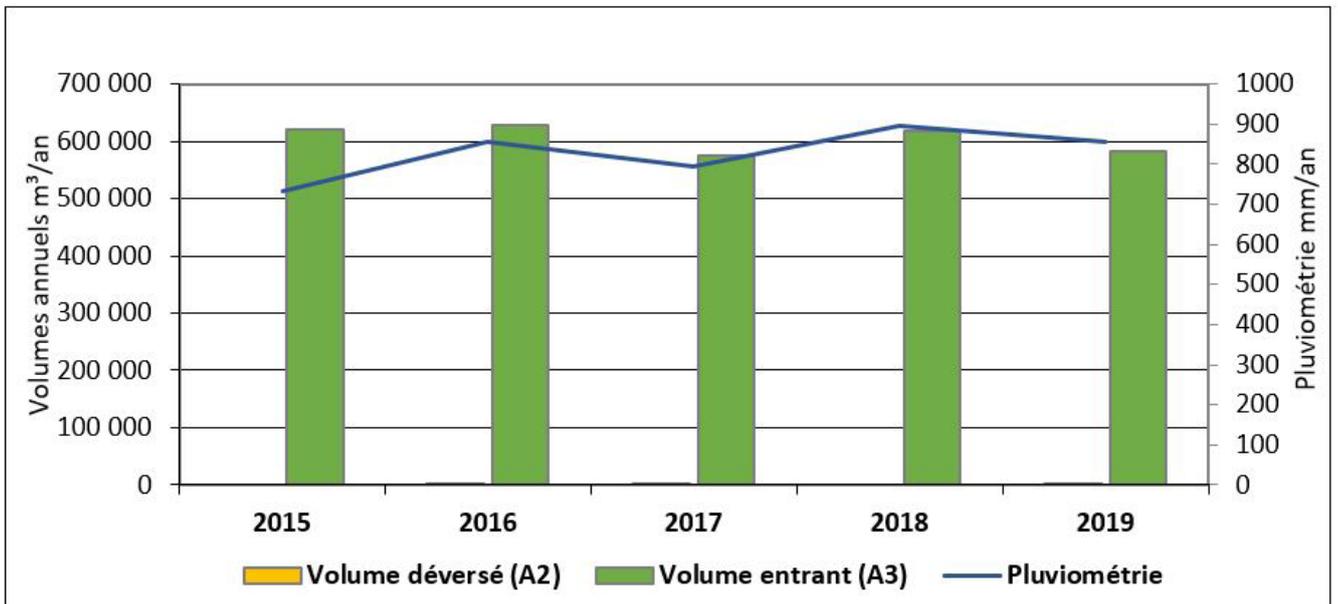
Les travaux de réhabilitation, menés entre 2008 et 2011, à partir des préconisations de l'étude diagnostique du système assainissement de 2000, ont consisté en :

- La création d'un bassin d'orage ;
- La réhabilitation du silo à boues existant en dessableur dégraisseur ;
- La réhabilitation du poste de dépotage des matières de vidange existant en poste à boues ;
- La mise en place d'un tambour d'égouttage ;
- La création d'un silo de stockage des boues égouttées ;
- La mise en place d'une centrifugeuse ;
- La création d'une aire d'entreposage des bennes de réception des boues ;
- La création d'un poste de dépotage des matières de vidange ;
- La mise en place d'un dispositif d'autosurveillance.

Le graphique suivant expose les volumes journaliers en entrée de station et les cumuls pluviométriques entre 2017 et 2019.



Volumes journaliers en entrée du système de traitement des eaux usées de Sarlat-La Canéda et pluviométrie entre 2017 et 2019 ; sources : ATD24 - VEOLIA



Evolution des volumes annuels en entrée du système de traitement des eaux usées de Sarlat-La Canéda ; sources : ATD24 - VEOLIA

		2015	2016	2017	2018	2019
Charge hydraulique (m ³ /j)	Moyenne	1 698	1 716	1 582	1 701	1 636
	Minimum	936	98	992	827	828
	maximum	2 969	3 655	3 293	3 348	3 737
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	Moyenne	602	533	533	563	589
	Minimum	362	313	314	311	354
	maximum	1 289	710	782	1 018	877
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydraulique	71	72	66	71	68
	EH	11 325	11 440	10 545	11 340	10 910
	% organique	44	41	41	43	45
	EH	10 030	8 880	8 885	9 385	9 820

Charges hydrauliques et organiques du système de traitement des eaux usées de Sarlat-La Canéda ; sources : ATD24 – VEOLIA

Le suivi des volumes journaliers collectés réalisé avec ces graphiques permet de mettre en évidence :

- Un volume globalement stable entre 2015 et 2019 ;
- Un volume moyen se situant autour de 1 500 m³/j ;
- Des fluctuations saisonnières corrélées avec l'activité touristique de la ville ;
- Des pics de débit corrélés à la pluviométrie.

Le volume moyen journalier d'effluent traité par la station (basé sur le débitmètre en entrée de station, point A3) est de 1 701 m³ soit 71 % de sa capacité hydraulique nominale.

Le taux de charge organique moyen journalier est de 1 469 kg de DCO par jour (valeur similaire à celle de 2018), soit 57 % de la capacité nominale de la station.

BEYNAC ET CAZENAC

SYSTEME DE COLLECTE

Le service assainissement de Beynac compte 174 abonnés, dont hôtels, restaurants et artisans. La station de traitement est de type boues activées et date de 1996. Le système présente un poste de refoulement ; PR Le Capeyrou. Le système est exploité en régie avec une prestation de service (Sanitra Fournier) pour l'hydrocurage du PR et des réseaux. La facturation du service est assurée par l'exploitant eau potable qui est la Sogedo.

La station de traitement est en zone inondable de la Dordogne et peut parfois être arrêtée en période de crue. Le réseau présente des eaux claires parasites. Une étude diagnostique devait être lancée en 2017 pour localiser précisément ces entrées d'eau claires mais n'a finalement pas été suivie.

Le système est soumis aux affluences touristiques de la région et fonctionne en moyenne annuelle à 50% de sa charge nominale.

STATION D'EPURATION

Deux mesures d'autosurveillance ont été réalisées en 2020. Dans les deux cas, l'eau traitée, prélevée en sortie de clarificateur, avant les lagunes de finition, est d'excellente qualité. Les rendements épuratoires sont bons pour l'ensemble des paramètres organiques et azotés mesurés.

Date de la mise en service : 01/06/1996
 Capacité constructeur : 1140 EH (68,4 kg DBO₅/j)
 Débit nominal (temps sec) : 180 m³/j
 Débit de référence : Non défini
 Référence réglementaire : 21 juillet 2015
 Type de traitement : Boues activées
 Date du plan d'épandage : Septembre 2017 (réactualisation)

La Roque Gageac et Vézac (La Malartrie)

La Roque Gageac dispose d'un service assainissement collectif avec une station de traitement de 1300EH mise en service en 2009. Le service concerne 167 abonnés dont 3 restaurants, 3 hotel et 1 camping et 12 abonnés situés sur la commune limitrophe Vézac. Cette extension de réseau a été réalisée en 2011, les modalités techniques et financières entre La Roque et Vézac sont décrites ci contre.

Le système présente au total 4 postes de refoulement : PR Tennis, PR Les Granges, PR Les Bouygues, PR Vézac La Malartrie. L'exploitation est réalisée en régie avec des hydrocurages chaque année du réseau entre le Château et le PR principal (pas de contrat).

Vézac présente sur sa commune 865 ml de réseau gravitaire pour environ 20 branchements dont 1 camping (pas de convention). Un poste de refoulement collecte l'ensemble des effluents et les refoulement sur une antenne gravitaire du réseau de la Roque Gageac. La collecte est gérée en régie par l'agent communal de Vézac avec l'entretien du poste de refoulement. Le traitement des effluents est géré par la commune de la Roque Gageac. Les modalités de gestion sont fixées par une convention Tripartite.

Date de la mise en service : 15/04/2009
 Capacité constructeur : 1300 EH (78 kg DBO5/j)
 Débit nominal (temps sec) : 195 m3/j
 Débit de référence : Sans objet
 Référence réglementaire : 12/08/2008
 Type de traitement : Filtres plantés de roseaux
 Date du plan d'épandage : Non nécessaire
 Nombre d'abonnés raccordés : 170 à La Roque Gageac et 12 à Vézac

MARCILLAC SAINT QUENTIN

D'après les données de la collectivité, le nombre d'abonnés raccordés est de 24 sur 27 abonnés potentiels. La station reçoit en moyenne 3 m3/j soit 17 % de la capacité nominale de la station (18 m3/j).

Date de la mise en service : 18/10/2018
 Capacité constructeur : 120 EH (7,20 kg DBO5/j)
 Débit nominal (temps sec) : 18 m3/j
 Référence réglementaire : 13/04/2017
 Type de traitement : Filtres plantés de roseaux

MARQUAY

Le service assainissement de la commune de Marquay présente 30 abonnés en 2020. Le système d'assainissement collectif présente 1430 ml de réseau gravitaire et une station filtre à sable de 350EH. Le système est entièrement gravitaire.

Une des particularités du système est lié à la distribution de l'eau potable. En effet, le bourg est alimenté par le réseau d'eau public mais également par un réseau d'eau privé pour 17 abonnés.

Date de la mise en service : 01/11/1995
 Capacité constructeur : 350 EH (21 kg DBO5/j)
 Débit nominal (temps sec) : 53 m3/j
 Référence réglementaire : 21/07/2015
 Type de traitement : Filtre à sable

TAMNIES

Le service assainissement collectif de Tamniès a été mis en service en 2014 et présente 18 abonnés dont un Hotel ouvert d'avril à octobre. La station est soumise aux variations saisonnières avec une capacité de 180EH en haute saison et 90EH en basse saison. Le réseau compte 1 km de canalisations gravitaires et un poste de refoulement.

Date de la mise en service : 01/07/2014
 Capacité constructeur : 180 EH (10,8 kg DBO5/j)
 Débit nominal (temps sec) : 27 m3/j
 Référence réglementaire : 21/07/2015
 Type de traitement : Filtres plantés de roseaux

SAINTE NATHALENE

La commune de Sainte Nathalène est dotée d'un système d'assainissement collectif depuis 2012. La station est de type filtre plantés de roseaux d'une capacité de 1150EH. Le nombre d'abonnés au service s'élève à 28 dont deux abonnés particuliers les deux campings – la Palombière et Les Grottes de Roffy.

La station fonctionne de façon satisfaisante et son exploitation est réalisée avec sérieux. Elle reçoit en moyenne un taux de charge hydraulique de 50% avec une moyenne de 70% en haute saison et 10 % en basse saison (fonctionnement lié aux campings avec affluence touristique).

Commune d'implantation : Saint-Vincent-le-Paluel
 Date de la mise en service : 01/12/2012
 Capacité constructeur : 1150 EH (69 kg DBO5/j)
 Débit nominal (temps sec) : 172 m3/j
 Référence réglementaire : 19/12/2011
 Type de traitement : Filtres plantés de roseaux

SAINT VINCENT DE COSSE

La commune de Saint Vincent de Cosse dispose d'un système d'assainissement collectif avec 87 abonnés. Le système date de 2008 avec une station filtre plantés de roseaux de 580EH. Un camping avec une convention de rejet est raccordé au système ainsi que 3 chambres d'hôtes et 1 hotel (Chateaux). Le réseaux présente 3km de canalisations gravitaires et 2 postes de refoulement (non télégérés), PR Le Tiradou et PR Larrit.

L'hydrocurage du réseau et des PR sont réalisés tous les 2 ans par l'entreprise Cadiot sans contrat spécifique.

7 abonnés présentent des pompes individuelles qui ont été installées et dont la maintenance est assurée par l'agent communal.

Date de la mise en service : 26/03/2008
 Capacité constructeur : 580 EH (34,8 kg DBO5/j)
 Débit nominal (temps sec) : 87 m3/j
 Débit de référence : 87 m3/j
 Référence réglementaire : 26/02/2007
 Type de traitement : Filtres plantés de roseaux
 Date du plan d'épandage : Non nécessaire



VITRAC

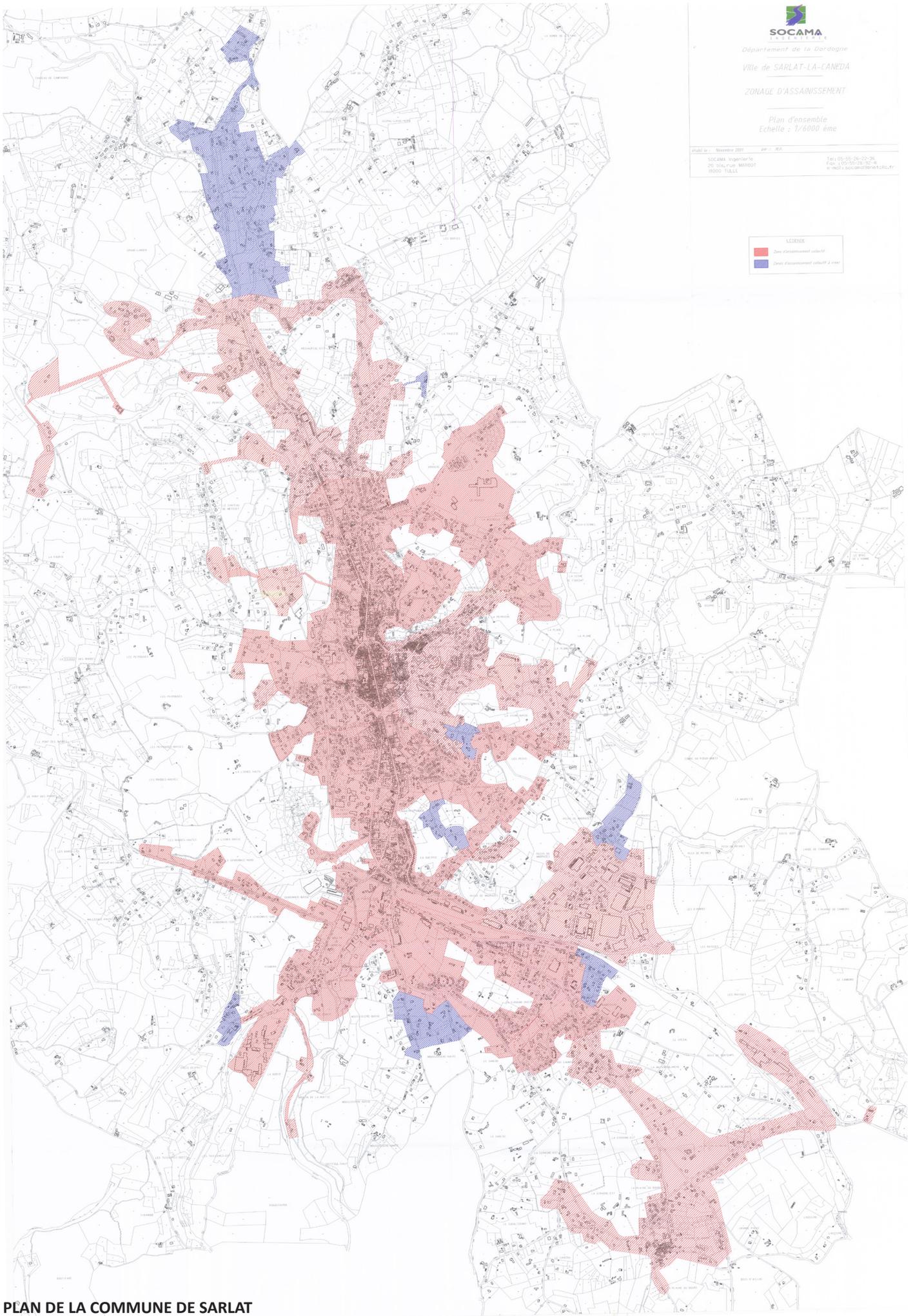
Le service assainissement de Vitrac présente deux systèmes d'assainissement collectifs distincts : le bourg et Montfort. Il totalise 164 abonnés en 2016 avec 77 % pour le système du bourg et 23 % à Montfort. Les stations de traitement ont respectivement 26 et 19 ans. Les deux systèmes sont soumis aux variations de charges saisonnières dues aux affluences touristiques.

Le service possède 5 postes de refoulement : PR Vitrac Port, PR entrées de station, PR Hôtel, PR Ecole, PR Halte nautique.

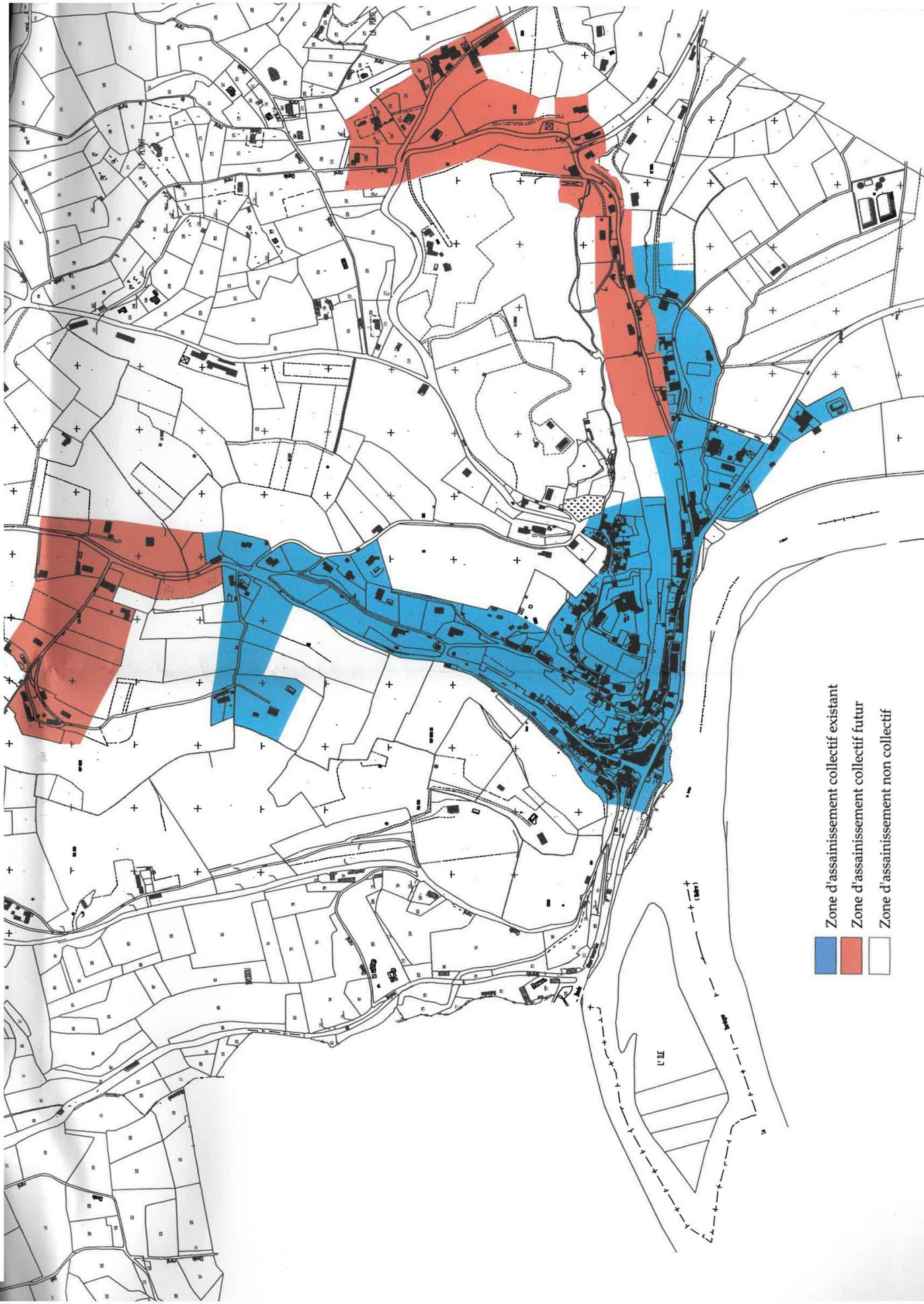
Date de la mise en service : 01/05/1992
Capacité constructeur : 880 EH (52,8 kg DBO5/j)
Débit nominal (temps sec) : 176 m3/j
Référence réglementaire : Arrêté du 21 juillet 2015
Type de traitement : Boues activées
Date du plan d'épandage : 01/08/2007



PN



PLAN DE LA COMMUNE DE SARLAT



-  Zone d'assainissement collectif existant
-  Zone d'assainissement collectif futur
-  Zone d'assainissement non collectif

PLAN DE LA COMMUNE DE BEYNAC

LEGENDE RESEAU

-  Réseau sous voirie
-  Réseau sous banquette ou terrain agricole
-  Zone de collecte
-  Site de traitement
-  Relèvement individuel

PAYS SARLADAIS
Commune de **MARCILLAC SAINT QUENTIN**
Lieu-dit : Marcillac
Réseau autonome

Date : 25/11/2003

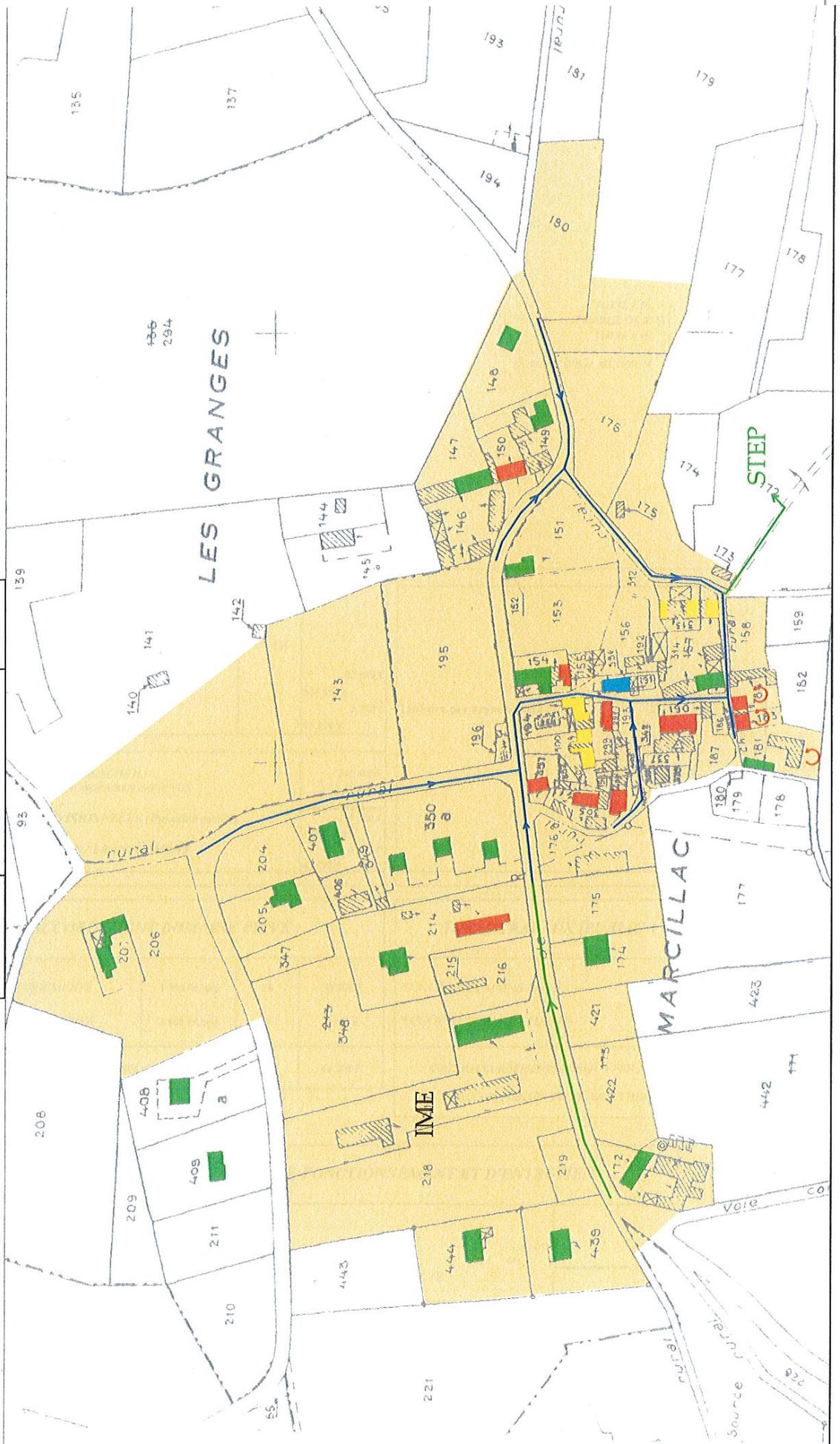
Echelle : 1/2500



Bureau d'Étude - Aménagement - Entretien
Maintenance Agricole - Sans Agglomération

LEGENDE HABITAT

-  Aucune contrainte significative
-  Superficie insuffisante
-  Topographie défavorable
-  Occupation du terrain problématique



PAYS SARLADAIS
 Commune de MARCILLAC SAINT QUENTIN
 Lieu-dit : Saint-Quentin
 Réseau autonome

Date : 25/11/2003

Echelle : 1/2500

Bureau d'étude : Assomément - Environnement
Valaisien Agricole - Saint-Agnant

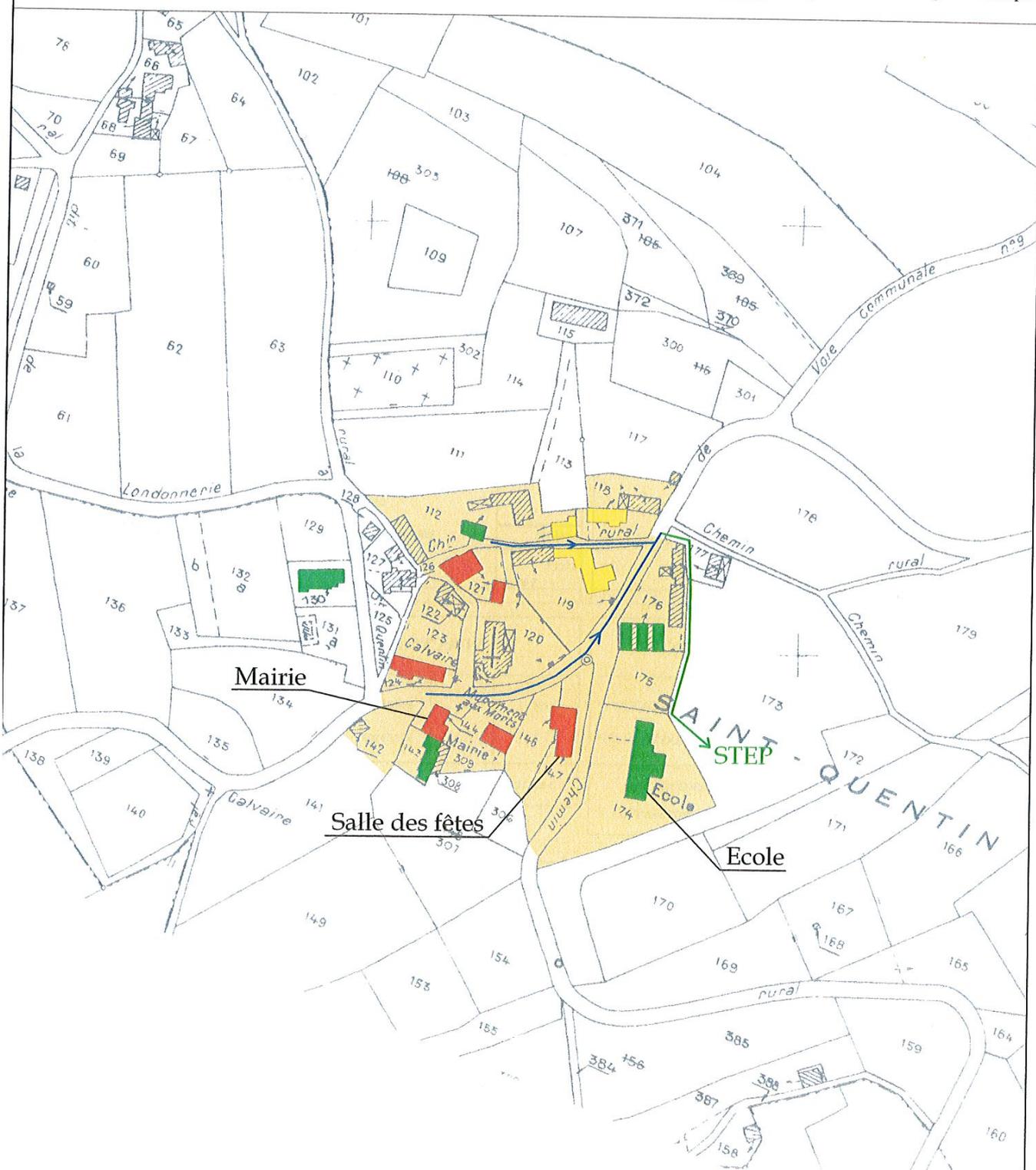


LEGENDE RESEAU

-  Réseau sous voirie
-  Réseau sous banquette ou terrain agricole
-  Zone de collecte
-  STEP Site de traitement

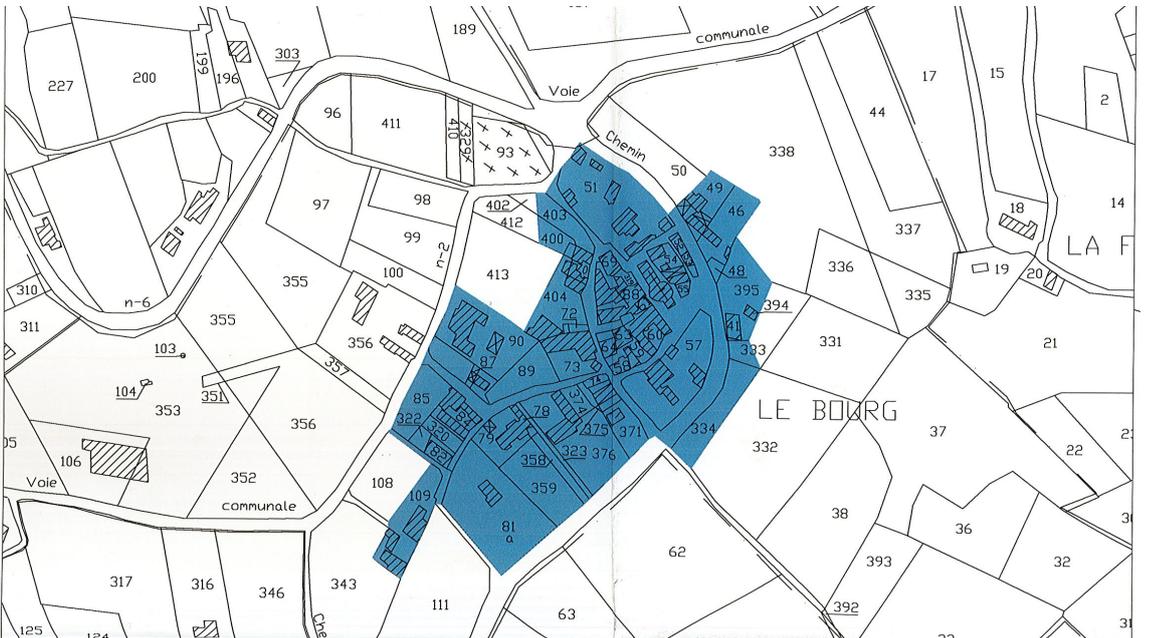
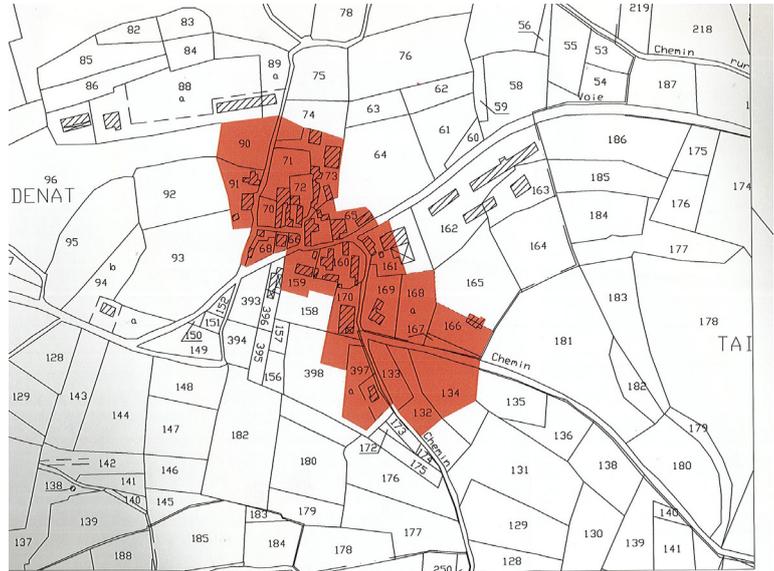
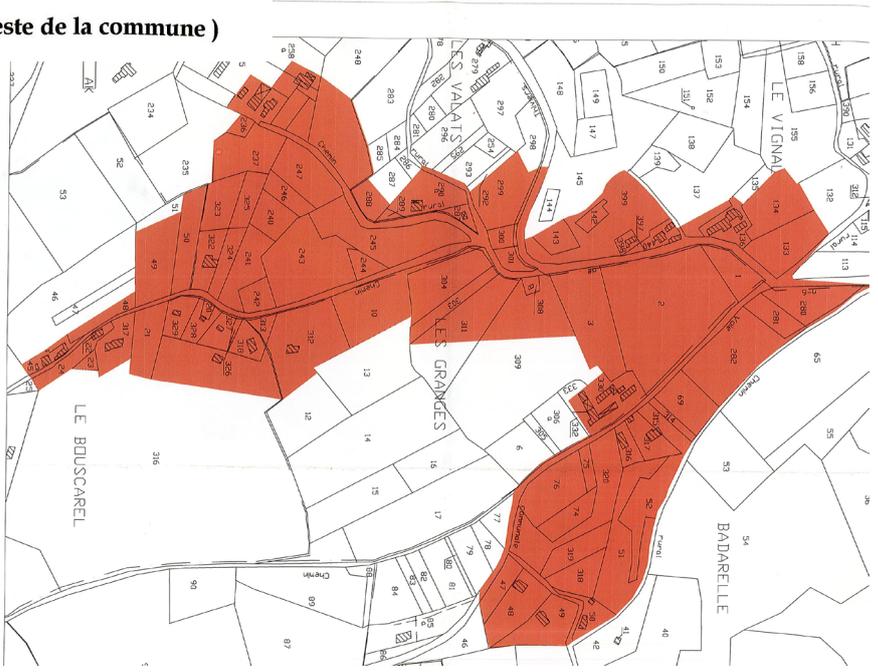
LEGENDE HABITAT

-  Aucune contrainte significative
-  Superficie insuffisante
-  Topographie défavorable
-  Occupation du terrain problématique



PLAN DE LA COMMUNE DE MARCILLAC_ SAINT QUENTIN

- Assainissement collectif existant
- Assainissement collectif futur
- Assainissement non collectif (sur le reste de la commune)



PLAN DE LA COMMUNE DE MARQUAY



- Zone d'assainissement collectif existant
- Zone d'assainissement collectif futur
- Zone d'assainissement non collectif

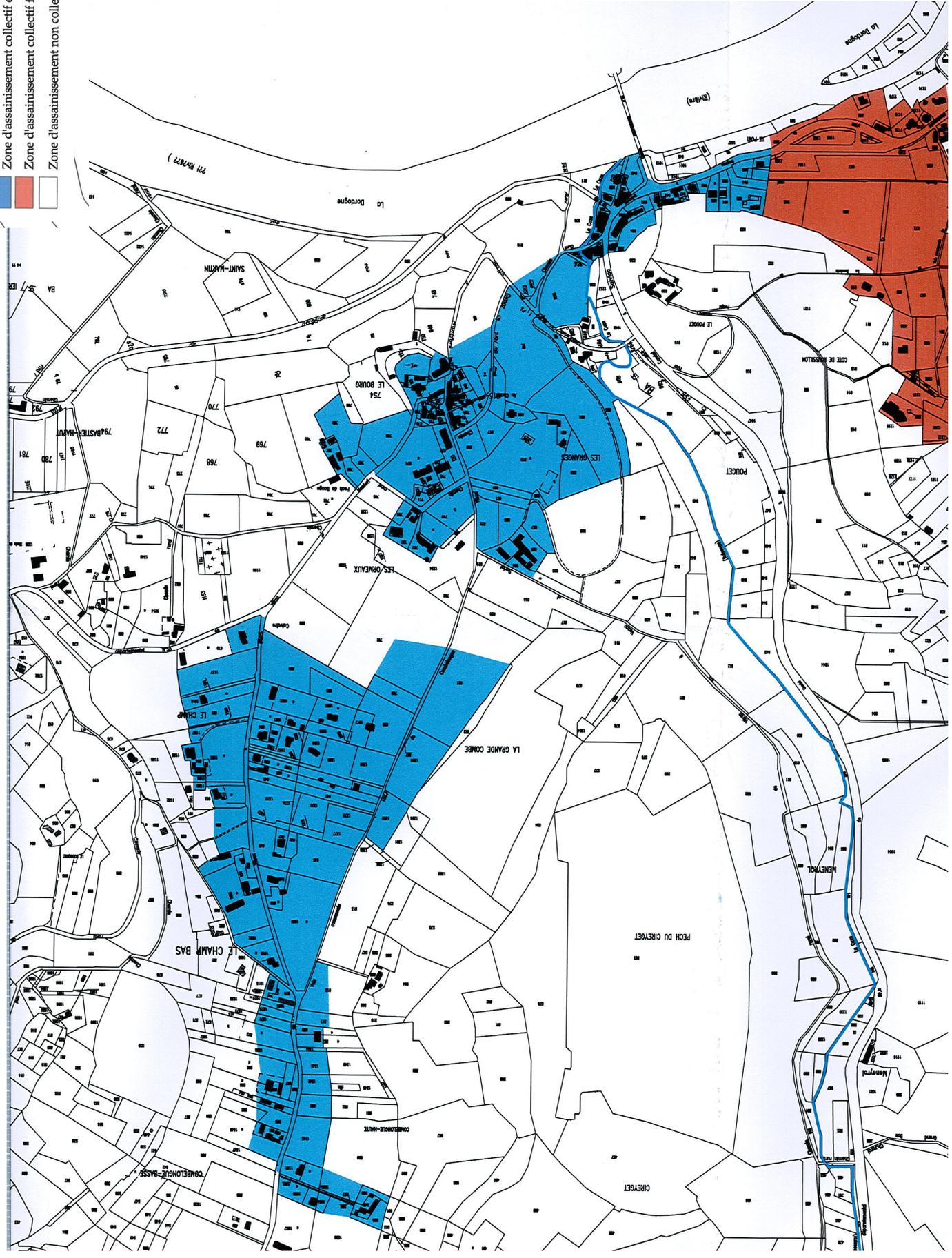
PLAN DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT DE COSSE



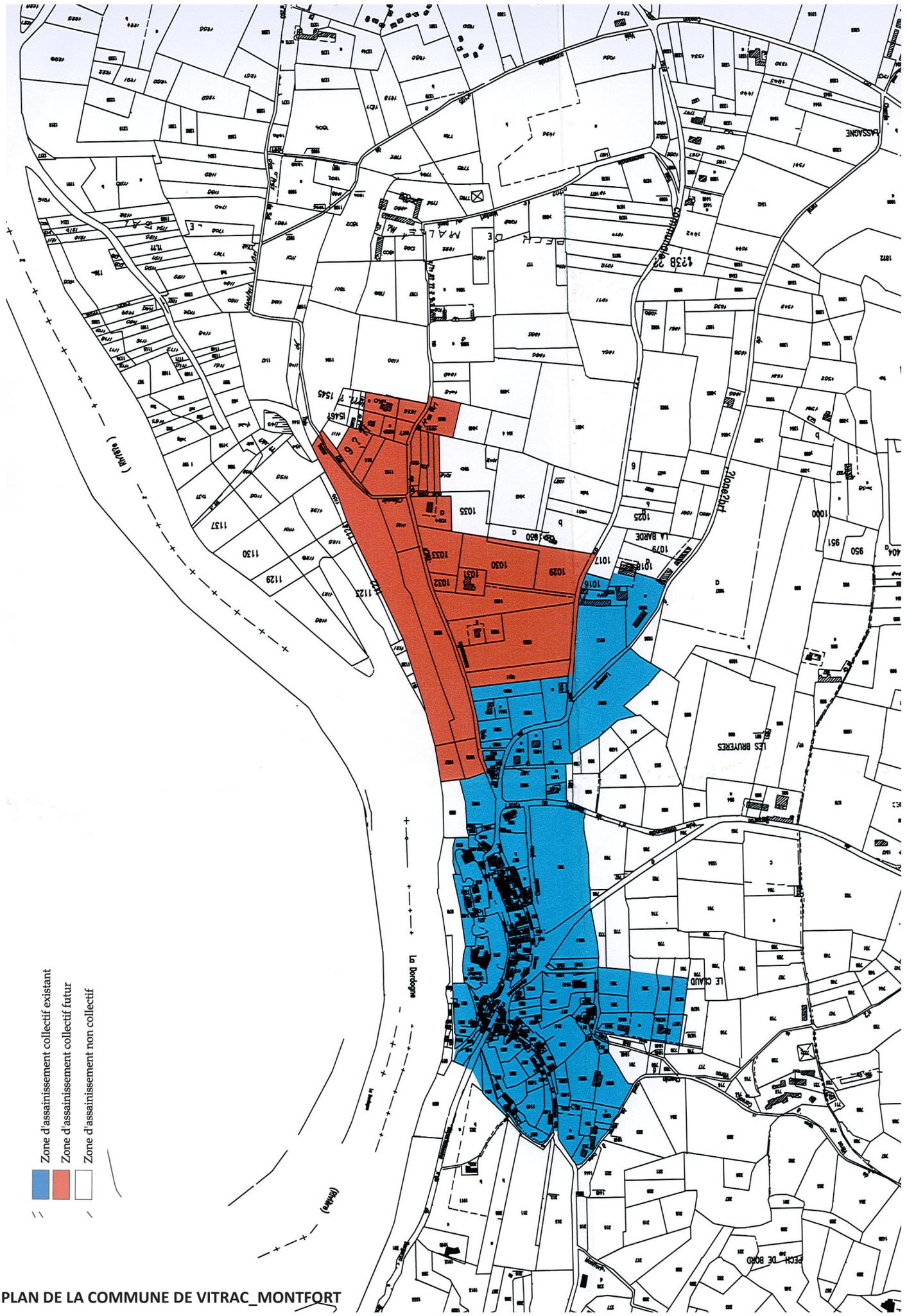
PLAN DE LA COMMUNE DE TAMNIES



- Zone d'assainissement collectif existant
- Zone d'assainissement collectif futur
- Zone d'assainissement non collectif



PLAN DE LA COMMUNE DE VITRAC_BOURG



- Zone d'assainissement collectif existant
- Zone d'assainissement collectif futur
- Zone d'assainissement non collectif

PLAN DE LA COMMUNE DE VITRAC_MONTFORT

2..L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis la loi sur l'eau de 1992 et celle du 30 décembre 2006 les S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sont obligatoires sur l'ensemble du territoire national.

Ils ont pour mission de veiller à ce que les rejets des foyers et des entreprises qui ne bénéficient pas de l'assainissement collectif soient conformes à la législation dans un souci de protection de l'environnement et de sécurité sanitaire.

La compétence assainissement non collectif **est gérée par la collectivité CC Sarlat Périgord Noir.**

Le nombre de foyers desservis par l'assainissement non collectif est d'environ 5457 installations, soit 50 % de la population.

En proportion, sur l'assainissement collectif, 87 % des branchements se trouvent sur Sarlat- La Canéda.

Taux de conformité

1144 installations ont été contrôlées comme « conforme » et 45 comme « conforme avec réserve », soit 1189 installations, soit ≈ 22 % du parc.

Aptitude des sols à l'épuration

La cartographie ci-après représente les tests de perméabilités réalisés dans le cadre d'installation de système d'assainissement non collectif.

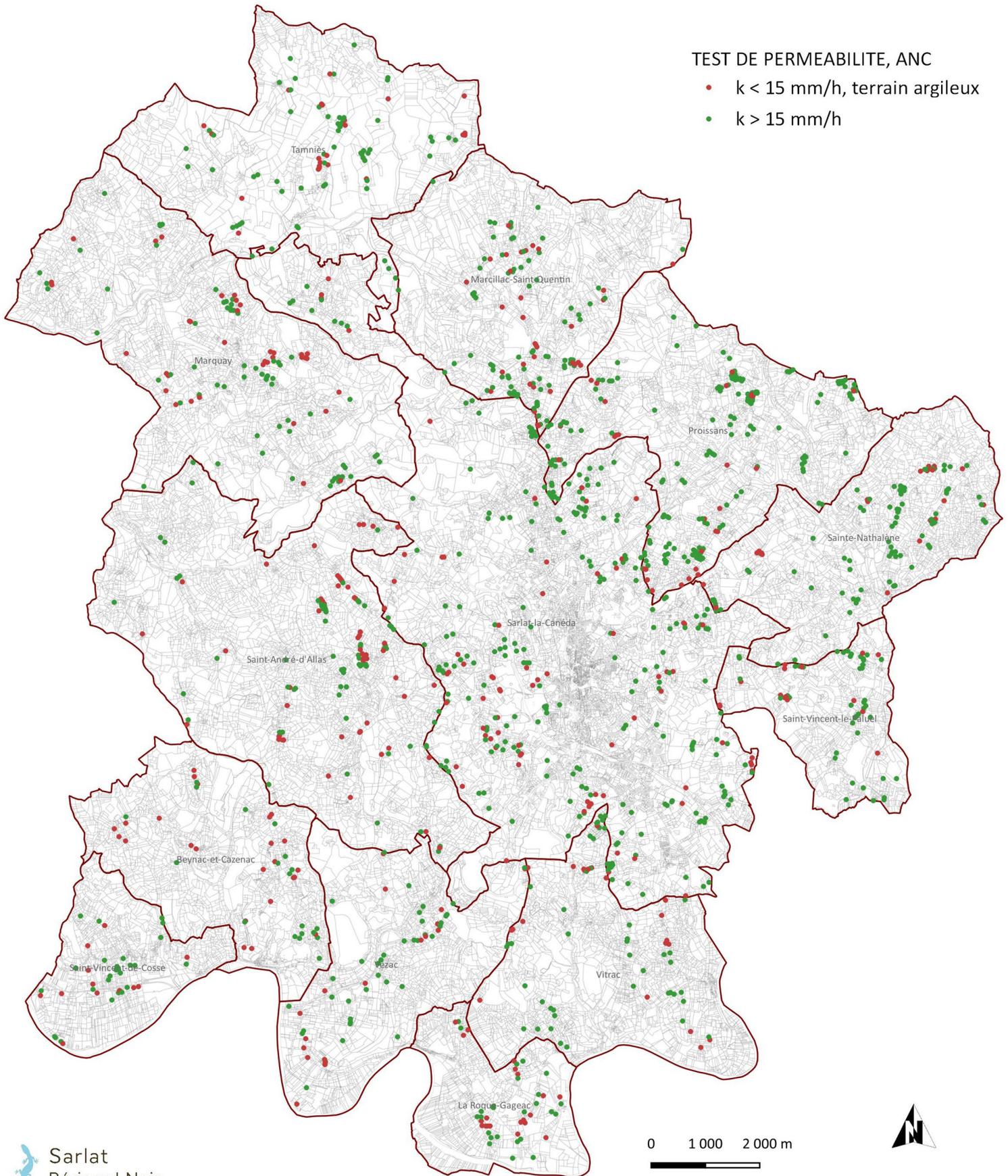
Nombre d'installations

Communes	Nbre d'habitants	Nbre de foyers	
		En ANC	Raccordé au réseau
Beynac et Cazenac	555	224	174
La Roque Gageac	430	200	155
Marcillac Saint Quentin	824	362	29
Marquay	588	292	29
Proissans	1047	508	0
Saint Andre Allas	865	429	0
Sainte Nathalie	622	324	28
Saint Vincent de Cosse	375	185	87
Saint Vincent le Paluel	289	100	0
Sarlat-La Canéda	9201	1816	4746
Tamniès	396	248	18
Vézac	566	376	12
Vitrac	830	393	164
TOTAL	16588	5457	5442

Aptitude des sols suite au test de perméabilité

TEST DE PERMEABILITE, ANC

- $k < 15$ mm/h, terrain argileux
- $k > 15$ mm/h



3. LES EAUX PLUVIALES

Seule la commune de Sarlat-la Canéda a lancé une étude comprenant un diagnostic et un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP).

Le Marché relatif à la mise en place d'un SDGEP a été lancé en juillet 2021 et a été attribué, après consultation de la CAO en novembre 2021.

La commune de Sarlat-La Canéda n'a pas fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Cependant, l'impact d'une crue de La Cuze sur le système d'assainissement, notamment au niveau du centre-ville a déjà été observée par le passé et sera pris en compte dans le SDGEP.

Pour l'ensemble de l'étude, la commune a pris l'attache du SATESE en tant qu'assistant à maître d'ouvrage, tant pour la consultation que pour le suivi de ce schéma dont le rendu est attendu pour septembre 2024.

Une fois que le schéma directeur de gestion des eaux pluviales sera réalisé sur la commune de Sarlat-la-Canéda, un schéma à l'échelle de l'intercommunalité sera alors lancé.



4. SITUATION PROJETEE POUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

L'ensemble des zones urbaines classées au PLUi sont entièrement desservies par les réseaux d'eau potable et sont soit couvertes par un réseau d'assainissement collectif ou non collectif.

Le travail de définition des secteurs de développement a été réalisé en tenant compte de la capacité d'accueil du territoire, telle qu'analysée lors de la phase de diagnostic puis projetée lors de la réalisation de scénarios prospectifs.

Chaque site de projet a donc été étudié au regard de sa desserte en assainissement (collectif ou non collectif) ainsi que la capacité de desserte en eau potable.



PARTIE C – LA GESTION DES DECHETS

1. COLLECTE DES DECHETS

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) du Périgord Noir est le syndicat auquel adhère la Communauté de Communes.

	SICTOM du Périgord Noir
Les déchetteries	Déchèterie Bonnefond Bas, Sarlat-la-Canéda
Les ordures ménagères	Sacs noirs dans conteneurs verts foncés Transportées et enfouies à l' ISDND de Madaillan (24)
Les déchets propres et secs	Sacs jaunes et bacs gris à couvercle jaune
Les bio déchets	Un certain nombre de foyers de Sarlat et Montignac ainsi que le lycée de Sarlat et les collèges de Sarlat et Montignac, bénéficient depuis 2002, d'une collecte en porte-à-porte des biodéchets. Une fois par semaine, un camion benne du SICTOM collecte cette part fermentescible et l'achemine sur la plate-forme de compostage du SMD3 située à « la borne 120 » de Marcillac Saint Quentin. Elle sera mélangée aux végétaux récupérés en déchèteries pour être transformée ,en 6 ou 9 mois, en compost naturel.
Le verre et le papier	Grands conteneurs collectifs (apport volontaire) bleus pour le papier et verts pour le verre.



PARTIE D - LE SATURNISME

1. LE SATURNISME

La communauté de communes, comme l'ensemble du département, est classée en zone à risque à l'exposition au plomb par arrêté préfectoral du 15 mars 2001. Par conséquent, un état des risques d'accessibilité au plomb doit être annexé à toute promesse unilatérale de vente ou d'achat d'immeuble affecté en tout ou partie à l'habitation construit avant le 1^{er} janvier 1948.

